

Subvention pour la lutte contre le cancer afin d'aider les provinces dans la lutte contre le cancer; à distribuer suivant la population, ces programmes devant être approuvés et les frais répartis également entre le Dominion et les provinces intéressées, \$3,500,000.

M. STEPHENSON: Je ne doute pas que toutes les municipalités du Canada ont accueilli avec joie la déclaration portant que le gouvernement fédéral accorderait des allocations pour la construction d'hôpitaux. Plusieurs municipalités et hôpitaux par tout le pays se demandent que faire pour obtenir de l'aide en vue de la construction et de l'agrandissement qu'ils projettent. Voici une lettre qui confirme bien mon assertion; elle vient du secrétaire de l'hôpital de Bowmanville, qui a l'intention de construire un nouvel immeuble. Je cite:

Si vous vous souvenez bien, nous avons l'intention de construire un nouvel hôpital commémoratif ici; nous avons à cette fin recueilli des fonds ainsi que des promesses de versement de fonds pour une valeur d'un peu plus de \$200,000.

Nous aimerions savoir où nous en sommes relativement à l'aide que le gouvernement fédéral a promise pour de telles entreprises.

Le ministre serait-il en mesure d'indiquer exactement quelles mesures une municipalité ou un hôpital doivent d'abord prendre afin d'obtenir cette aide?

M. FULTON: Sauf erreur, on prévoit généralement que les allocations seront versées pour la construction de nouveaux hôpitaux et pour défrayer les frais de construction d'hôpitaux qu'on est actuellement à ériger. Je sais qu'il faut tracer quelque part une ligne de démarcation; je n'ignore pas aussi combien il sera difficile de le faire. Bon nombre de municipalités parce qu'elles ne pouvaient autrefois toucher une telle allocation se sont fortement endettées. Plusieurs d'entre elles viennent justement de parachever la construction d'un nouvel hôpital ou d'une nouvelle aile. Il me semble que dans les limites générales du programme à l'étude, le Gouvernement devrait accorder une certaine discrétion à la province qui, si je comprends bien, verra aux détails d'application. Il y aurait lieu de permettre aux provinces d'affecter une partie de la subvention à l'acquittement des dettes qu'une municipalité vient d'assumer à l'égard d'un hôpital de construction récente. Prenons un cas concret. Je suppose qu'à la suite d'une subvention provinciale, une municipalité a fait construire un nouvel hôpital en y allant de ses propres deniers et en contractant une dette pour solder le reste des frais de construction. En pareilles circonstances, la province devrait avoir la

[M. Herridge.]

faculté d'appliquer une partie de la subvention au remboursement de la dette ainsi contractée par la municipalité.

M. WRIGHT: Lorsqu'une province compte assez de lits pour répondre aux besoins de sa population, lui sera-t-il permis d'affecter cette subvention à d'autres services d'hygiène ou devra-t-elle l'utiliser exclusivement à la construction d'hôpitaux?

L'hon. M. MARTIN: J'avais prévu que le programme de construction d'hôpitaux soulèverait un vif intérêt, à en juger par le grand nombre de questions que m'ont posées plusieurs députés, au cours de conversations privées, ainsi que par la volumineuse correspondance qui, pour l'instant, me déborde. En vue de donner aux honorables députés les renseignements pertinents sur le problème en général et les mesures qu'il comporte, je me propose de faire une déclaration propre, je l'espère, à renseigner la Chambre et la population du pays.

Le programme de construction d'hôpitaux n'a pas pour but de faire face à l'état de choses que nous avons connu par le passé mais de remédier à la pénurie formidable qui se fait sentir actuellement au pays à l'égard des lits d'hôpitaux. Le rapport du docteur Agnews précise qu'il en manque de 60,000 à 65,000. Le programme ne vise à secourir ni les municipalités ni les gouvernements provinciaux, mais à stimuler la multiplication des lits d'hôpitaux au Canada en vue de répondre aux nouveaux besoins et à la demande croissante de services hospitaliers. C'est là d'ailleurs son seul but.

Le programme est destiné à faire disparaître la pénurie lamentable d'hôpitaux dont souffre actuellement le pays. En même temps comme les services hospitaliers suffisants constituent une nécessité première de l'assurance-santé et surtout de l'assurance-hospitalisation, le programme en question permettra d'édifier sur des fondements solides notre programme d'assurance-santé pour l'avenir.

Dans le versement des octrois, on tiendra compte de la distribution géographique des hôpitaux ainsi que de leurs catégories, afin de parer dans une large mesure au déséquilibre dans la répartition des services hospitaliers. De plus, on espère, en pourvoyant à une distribution plus égale des moyens de traitement, que le programme contribuera à assurer une meilleure répartition des médecins et des auxiliaires d'hygiène publique.

La demande de lits de traitement ne cesse de s'accroître depuis plusieurs années. Cet état de choses tient à ce qu'un plus grand nombre de femmes vont à l'hôpital pour